Actualité



Heures pleines / heures creuses : ce qui a changé et comment s'y retrouver

Heures pleines / heures creuses : comment ça fonctionne ?

Le dispositif d'heures pleines / heures creuses (HP/HC) repose sur une différenciation du prix de l'électricité selon les moments de la journée. Il permet ainsi de bénéficier d'un **prix du kWh plus bas pendant les heures creuses**, en contrepartie d'un prix plus élevé en heures pleines.
Cette option est financièrement avantageuse **si au moins un quart de la consommation est réalisé en heures creuses**.

Depuis le **1er novembre 2025**, le placement des heures creuses évolue progressivement **pour les consommateurs ayant souscrit l'option tarifaire HP/HC**. L'objectif est de mieux adapter la consommation d'électricité aux contraintes du réseau et aux périodes où l'électricité est la plus abondante, notamment en journée.

Les consommateurs concernés continuent de bénéficier de **8 heures creuses par jour**, désormais positionnées principalement :

- la nuit, entre **23h et 7h**, avec un minimum de 5 heures consécutives,
- et, en journée entre **11h et 17h**.

Tous les foyers vont progressivement basculer vers de nouveaux horaires, avec, à partir du 1er novembre 2026, des horaires possiblement différents en été et en hiver.

Les horaires d'heures creuses sont fixés par le gestionnaire de réseau et peuvent varier selon les logements.

En cas de modification, **le fournisseur informe le consommateur au moins un mois à l'avance** et les horaires figurent sur les factures d'électricité.

Une fiche pratique pour bien comprendre

Pour comprendre ces changements et savoir comment en tirer pleinement profit, consultez notre fiche pratique. Elle vous permettra de :

- ✓ comprendre le fonctionnement de l'option HP/HC,
- ✓ connaître les nouveaux horaires applicables à votre logement,
- ✓ adapter vos usages pour optimiser vos économies d'électricité.

Consulter la fiche pratique : ***Comprendre et bien utiliser l'option Heures Pleines / Heures Creuses (HP/HC)***

énergie-info **Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :**
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits